

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt quatre
en exercice : 14 le quatre novembre à dix-neuf heures
présents : 10 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
 votants : 14 s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2024

Date d'affichage : Présents : DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe,
PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, MORDEL Michel, CLEMENT
Christelle, AUCLAIR Thierry, GIBLAINE Jean, TOSTIVINT Sébastien.

13 novembre 2024 Absents excusés : GABORIEAU Cédric (procuration à Jean GIBLAINE),
LEMARCHAND Christophe (procuration à CLEMENT Christelle),
LEMETAYER Dominique (procuration à AUCLAIR Thierry), GUICHARD
Fabienne (procuration à HAQUIN Mickaël)
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2024/11/01/01 : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes et de la gestion de Dinan Agglomération

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a procédé à l'examen des comptes et de la gestion de Dinan Agglomération sur les exercices 2017 et suivants.

Suite au débat intervenu lors du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2024, organisé suite à la présentation du rapport d'observations définitives de la CRC, cette dernière a transmis ledit rapport à chaque maire des communes membres de l'Etablissement qui est chargé de le présenter au plus proche conseil municipal, ce rapport devant donner lieu à débat. Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils ont été destinataires de ce rapport le vendredi 25 octobre 2024.

Madame le Maire présente les constats effectués par la Chambre Régionale des Comptes à savoir que Dinan Agglomération bénéficie d'une situation financière saine et maîtrisée :

- Sa capacité à couvrir ses coûts et à dégager de l'épargne la classe en 3^{ème} position des communautés d'agglomération bretonnes et bien au-dessus du ratio national.
- Les ressources fiscales ont augmenté en moyenne de 3,5 % par an.
- Les ressources d'exploitation sont en progression.
- Les charges de gestion sont maîtrisées (les charges de gestion de personnel sont dans la moyenne des 8 intercommunalités des Côtes d'Armor).
- La capacité de désendettement est inférieure aux médianes bretonnes et nationales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne portant sur la gestion de Dinan Agglomération pour les exercices 2017 et suivants.

N° 2024/11/01/02 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Madame le Maire rappelle que ce rapport a été envoyé aux Conseillers Municipaux le 25 octobre.
M. Jean GIBLAINE, Président du syndicat mixte d'adduction en eau potable Caulnes La Hutte Quélaron présente les points importants à l'assemblée

Ce syndicat a été créé le 1^{er} janvier 2017. Il regroupe 3 contrats d'affermage :

- Ex Caulnes –Rance (contrat SAUR)
- Ex Quélaron (contrat SAUR) inclut Sévignac à partir du 1^{er} janvier 2022
- Ex La Hutte (contrat STGS)

Il adhère aux services suivants :

- Syndicat mixte Arguenon Penthièvre

- Syndicat départemental d'alimentation en eau 11 505 abonnés
- Mode de gestion : affermage (le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages)
- Déléataire : SAUR France (responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service)
- Production : 5 ressources :
 - Ressources propres au Syndicat : Captage de la Ville es Couvé à Ereac : 30 351 m³ d'eau traitée
 - Importations des collectivités voisines : 4 importateurs distincts
- Moyenne de consommation : 76 L / habitant / jour
Nombre d'abonnés à Mégrit : 506
- Rendement du réseau : 83.2 % en 2023. Taux de renouvellement : 0.8 %

Prix théorique : 351.43 € pour 120 m³. En moyenne : 2.93 € / m³ (+ 2.59 % /2022)
Qualité de l'eau : analyses régulières transmises dans les mairies.

Monsieur GIBLAINE présente à l'assemblée un document réalisé par le Haut Conseil Breton pour le Climat intitulé « Le Changement climatique en Bretagne ». Ce document sera adressé à chaque Conseiller Municipal. L'assemblée prend acte de toutes ces informations.

N° 2024/11/01/03 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers 2023

Madame le Maire rappelle que ce rapport a été envoyé aux Conseillers Municipaux le 10 octobre.

Ce rapport a un double objectif : d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ; et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service de gestion des déchets ménagers et assimilés soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets ;
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Il s'agit d'un document public répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi vis-à-vis de l'utilisateur. Ce document réglementaire doit ainsi être tenu à la disposition du public, dès sa transmission.

Madame le Maire précise que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2023 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 30 septembre 2024, rapport est mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site Internet

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend acte de ce rapport.

N° 2024/11/01/04 : Rapport d'activités de Dinan Agglomération

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce rapport a été envoyé à l'assemblée le 7 octobre 2024

La présentation de ce rapport est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux du territoire.

L'élaboration de ce rapport est donc l'occasion de prendre du recul sur les politiques et actions menées par Dinan Agglomération, en regardant ce qui est positif, d'une part, et ce qui pourrait être amélioré, d'autre part.

Cette analyse est réalisée au regard du cadre de référence national, qui regroupe les ambitions de développement durable en 5 finalités essentielles, permettant d'appréhender les cohérences et transversalités recherchées dans les projets :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;

- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend acte de ce rapport.

N° 2024/11/01/05 : Avis sur l'installation d'un mobile-home au lieudit « Saint Maudez »

Madame le Maire informe l'assemblée que la SCEA MARC'H MAUDEZ dont le siège est situé 6 Saint Maudez à Mégrit a déposé une demande de permis de construire le 4 juin 2024 pour l'installation d'un mobile-home avec bardage bois, sur la parcelle D 1126 afin de créer un logement, inexistant jusqu'à présent, sur son exploitation d'élevage de chevaux de sport.

Cette demande a fait l'objet d'un avis défavorable du service instructeur de Dinan Agglomération en raison de 6 points de motivation.

La SCEA MARC'H MAUDEZ a déposé une nouvelle demande le 6 septembre 2024 en tenant compte des observations afin de lever les points objets du refus.

Après étude de ce nouveau dossier, le service instructeur a pris en compte le fait que les 5 points objets du précédent refus étaient levés, mais maintient son point de vue relatif à l'article 7 du PLUI précisant que « le projet peut-être refusé si la construction par son architecture est de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants ».

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal,

- Considère que ce projet, non visible de la voie publique, n'est pas de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants et que seul ce point fait l'objet d'un avis défavorable du service instructeur de Dinan Agglomération
- Considérant qu'il a reçu un avis favorable de la chambre d'agriculture, de la SAUR, de ENEDIS, du service public d'assainissement non collectif de Dinan Agglomération
- Décide d'émettre un avis favorable à cette demande et à la signature d'un arrêté autorisant le permis de construire par Madame le Maire.

N° 2024/11/01/06 : Participation aux frais de cantine d'un élève scolarisé en classe Ulis à Plénée Jugon

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2021, le conseil municipal a décidé de prendre en charge le surcoût financier, lié à l'application du tarif cantine hors commune pour un enfant de Mégrit scolarisé en classe Ulis à Plénée Jugon.

Cette aide s'est élevée à 119 € pour l'année scolaire 2021 – 2022, à 108.36 € pour l'année 2022 – 2023 et à 106.14 pour l'année scolaire 2023 - 2024.

Le Conseil Municipal sollicité pour avis, décide de reconduire cette aide pour l'année 2024 – 2025, et 2025- 2026 le cas échéant.

N° 2024/11/01/07 : Point sur les finances – Décisions modificatives de crédits

M. Mickaël HAQUIN fait un point sur les finances à la date du 31 octobre 2024.

Il précise que les réalisations sont conformes au budget primitif voté en avril, à part quelques ajustements à réaliser. Par ailleurs, la Direction Générale des finances publiques demande l'admission en non-valeurs de produits pour des titres non recouverts :

- émis entre 2002 et 2012 pour 2 612.63 € (cela concerne surtout des impayés de loyers, quelques factures cantine et garderie et une facture d'entretien de terrain à un propriétaire)
- émis entre 2014 et 2019 pour 660.75 € (factures cantine et garderie)

Il précise que la Direction générale des finances publiques met tout en œuvre pour recouvrer les dettes (ponctions sur les allocations familiales, sur le compte bancaire, avis d'huissier...), mais malgré ces procédures, certaines dettes ne peuvent être recouvrées.

Les décisions modificatives de crédits suivantes proposées par M. HAQUIN sont acceptées par l'assemblée :

Budget général de la commune

Dépenses de fonctionnement

Art 6541 : + 3 274 € (admission en non valeur de produits irrécouvrables)
Art 6413 : + 5 000 € (personnel non titulaire)
Art 65748 : + 135 € (subventions aux associations)
Art 65818 : + 1 020 € (connecteur logiciel / plateforme chorus : facturation dématérialisée)
Art 615231 : - 7 000 € (réparation sur voirie)
Total dépenses de fonctionnement : + 2 429 €

Recettes de fonctionnement

Art 6419 : + 2 429 € (remboursement sur rémunération du personnel)
Total recettes de fonctionnement : + 2 429 €

Dépenses d'investissement

Art 204182 – 140 : + 33 000 € (Eclairage public et bornes La Marette)
Art 231 – 140 : - 33 000 € (Travaux La Marette)
Total dépenses d'investissement : 0 €

Budgets annexes

Pour le budget annexe multiservices (crêperie), le comptable demande l'admission en non valeurs de produits irrécouvrables pour des titres non recouverts émis en 2020 (loyer) sur le budget crêperie.

Art 6542 : 3 337 €
Art 615228 : - 3 337 €
Total dépenses de fonctionnement : 0 €

N° 2024/11/01/08 : Domaine des Clos : voirie définitive, aménagements paysagers, création d'un lot supplémentaire

M. Mickaël HAQUIN informe l'assemblée que lors de la création du lotissement le Domaine des Clos, une 2^{ème} tranche au sud a été envisagée à moyen ou long terme.

Pour cela, cette partie de terrain a été classée en zone 1AUH2, comme les terrains face au cimetière et ceux jouxtant au sud la résidence de La Vallée.

Des contacts avec les propriétaires auront lieu le moment venu et des ouvertures de terrains à l'urbanisation seront étudiées lors du zonage du nouveau PLUIH en cours d'élaboration.

Il propose de prévoir les travaux d'aménagement de la voirie définitive, de l'éclairage public et des espaces paysagers de la 1^{ère} tranche du lotissement le Domaine des Clos pour 2025.

Avant de réaliser ces travaux, et afin de maximiser le nombre de terrains à construire, il propose à l'assemblée de se prononcer sur la création d'un lot supplémentaire sur la partie de terrain à l'est du lot n° 12 à la place de la zone de retournement qui n'aurait plus lieu d'être si la 2^{ème} tranche du lotissement se réalise.

Il précise qu'un Certificat d'urbanisme opérationnel déposé le 25 juillet 2024 dit que la création d'un lot supplémentaire au lotissement est réalisable et que les propriétaires du lotissement le Domaine des Clos sont conviés à une réunion d'information sur ces sujets le 22 novembre à la mairie.

Par ailleurs, il est proposé à l'assemblée de supprimer les aires de jeux au lotissement de La Croix Verte ainsi qu'à la résidence Les Perrières et d'envisager à terme, ouvrir ces terrains à l'urbanisation.

L'assemblée, invitée à délibérer sur ces sujets décide à l'unanimité :

- de prévoir les travaux définitifs au lotissement le Domaine des Clos pour 2025
- de prévoir la création d'un lot supplémentaire à l'est du lot n° 12
- de supprimer les aires de jeux au lotissement de La Croix Verte, et à la Résidence Les Perrières et d'envisager à terme l'ouverture de ces terrains à l'urbanisation.

M. Mickaël HAQUIN fait un point à l'assemblée sur les différents travaux en cours.

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux dont le montant total s'élève à 84 871.07 € H.T. (changement d'huisseries à la cantine et dans quelques autres bâtiments communaux, isolation de la cantine, de la mairie, de l'école, changement du chauffage de la cantine, remplacement des lumières à l'école, la salle polyvalente, la salle de réunions, l'ancienne école Sainte Anne). Ces travaux ont été financés par la dotation de soutien à l'investissement local « plan de relance » de l'Etat dont la subvention s'élève à 58.66 %
- Travaux d'extension (création d'un bureau et de sanitaires) à l'atelier technique

Il précise qu'une étude complémentaire pour des panneaux photovoltaïques à l'école est en cours, et que le système de chauffage de la garderie sera probablement à étudier car il n'est pas satisfaisant.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

- Rappel des réunions d'informations sur la nouvelle politique de déchets de Dinan Agglomération
 - 18 novembre 2024 - 13h30 à 14h30 - Siège de Dinan Agglomération
 - 22 novembre 2024 - 11h à 12h - Maison intercommunale de Broons
 - 25 novembre 2024 - 11h à 12h - Maison intercommunale de Matignon
- Visite de l'Unité de valorisation énergétique de Taden et présentation de la nouvelle politique des déchets :
 - 21 novembre 2024 de 14h-15h ou 15h-16h (limité à 20 personnes par créneau horaire)
- Visite du centre de tri du Rheu et présentation de la nouvelle politique déchets:
 - 26 novembre 2024 - départ en bus du siège de Dinan Agglomération à 8h30 - retour à 12h30 (limité à 50 personnes)
- Rendez-vous de l'agglomération, Terre d'échanges : 4 réunions en novembre et décembre
 - Désormais, à chaque second semestre, les « Rendez-Vous de l'Agglo, terre d'échanges » entendent rassembler les quelques 1 100 élus municipaux du territoire. L'objectif est de se rapprocher davantage des élus pour aborder les politiques publiques conduites par Dinan Agglomération, d'en mesurer les impacts, de les confronter à vos réalités.

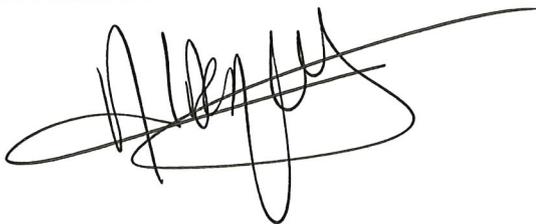
CD n° 52

M. Mickaël HAQUIN informe l'assemblée qu'il a relancé le Conseil Départemental pour la réfection de la couche de roulement sur le CD 52 entre Quesny et le bourg de Mégrit.

- Commémoration de la cérémonie du 11 novembre

La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu lundi 11 novembre à 10h00 au monument aux morts de Trédias.

La Présidente,
Marie-Jeanne DESPRÉS



La Secrétaire
Anne-Christine HENRY

